

E 2800(-)1990/106/19
[DoDiS-8873]

Notice du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. GOLDMANN, PRÉSIDENT DU CONGRÈS MONDIAL JUIF,
LE LUNDI 16 FÉVRIER 1953, À 11 H. 30

[Berne, 16 février 1953]

M. Goldmann me rappelle qu'il est déjà venu me voir en 1947, avant la création de l'Etat d'Israël, à propos d'une question intéressant l'Union postale universelle.

La décision du Conseil fédéral de ne pas admettre que la réunion projetée se tienne en Suisse a vivement surpris et heurté les Juifs qui ont été renseignés et M. Goldmann¹. En effet, ces réunions se sont toujours tenues en Suisse, en particulier sous le régime hitlérien². Le Conseil fédéral et le Département politique ont toujours donné leur assentiment.

La réunion de Zurich rassemblera les représentants d'une quarantaine d'organisations. Il y aura probablement une centaine de participants, au maximum 150. Tous les délégués sont triés sur le volet et constituent une élite. Il ne s'agit pas d'une manifestation de masse. Aucun propos hostile aux pays de l'Est ou à leurs chefs ne sera tenu. Le Gouvernement d'Israël ne sera pas représenté³. Tout au plus y aura-t-il des délégués de quelques organisations juives ayant leur siège en Israël.

La réunion durera un jour ou un jour et demi. Il y aura vraisemblablement une seule séance publique. Une résolution sera probablement votée. Elle comportera trois points:

1. Cf. le procès-verbal des délibérations de la 10^{ème} séance du Conseil fédéral du 13 février 1953, E 1003(-)1970/343/R 3105. Cf. aussi E 4320(B)1990/266/406.

2. Cf. DDS, vol. 12, N° 53. Sur le congrès de 1948, à Montreux, cf. la lettre-circulaire du Ministère public fédéral aux commandants de police cantonaux du 21 janvier 1948, E 4320 (B)1990/266/406 (DoDiS-8627).

3. Cf. les entrevues de M. Petitpierre avec le Ministre d'Israël à Berne, S. Tolkowsky, les 11 et 17 février, E 2001(E)1970/1/101.

1) protestation contre les accusations portées contre les Juifs dans certains pays; affirmation que les organisations juives n'ont jamais fait d'espionnage;

2) crainte que la propagande antisémite dans certains pays n'ait des conséquences graves pour les deux millions de Juifs qui vivent dans ces pays et qui doivent bénéficier de l'égalité de droit avec les autres citoyens;

3) droit pour les Juifs d'émigrer, non seulement pour l'Etat d'Israël, mais vers d'autres destinations, conformément à la Charte des droits de l'homme, à laquelle les pays de l'Est, notamment l'URSS, ont souscrit.

M. Goldmann demande que la décision prise soit reconsidérée⁴. Il pense que, s'il fallait expliquer pourquoi pour la première fois la Suisse refuse l'hospitalité à un congrès juif, cela serait désagréable et difficile à faire comprendre.

A mon observation qu'aujourd'hui il y a un Etat d'Israël, sur le territoire duquel cette réunion pourrait se tenir, M. Goldmann répond que beaucoup d'organisations juives n'ont rien à faire avec l'Etat d'Israël. Elles ne sont pas d'accord avec sa politique. On ne saurait assimiler le judaïsme mondial à l'Etat d'Israël. La réunion doit se tenir en Suisse pour éviter qu'elle ne soit interprétée comme un acte politique en relation avec la politique générale suivie par les Etats-Unis et leurs alliés.

4. Cf. le procès-verbal des délibérations de la 11^{ème} séance du Conseil fédéral du 17 février 1953, E 1003(-)/1970/343/R 3105 (DoDiS-9288). Cf. aussi PVCF N° 837 du 19 mai 1953, E 1004.1(-)/1/553. La réunion n'eut pas lieu en mars comme prévu, mais du 4 au 11 août 1953 à Genève.